

À CONSERVER

 Ville
de Gerzat

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Inondation



Transport de
matières dangereuses



Industriel



Mouvement
de terrain



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL - ÉDITION 2018

ÉDITO

Incendies, tempêtes, inondations, le changement climatique n'est plus une théorie ! Il s'agit d'un véritable accélérateur du déséquilibre environnemental qui se vérifie hélas régulièrement avec des conséquences parfois dramatiques sur la sécurité des habitants.

À Gerzat, vous le savez, **votre sécurité est notre priorité**.

Notre commune n'est pas à l'abri d'événements naturels graves tels que les inondations. Ainsi, elle s'est donnée les moyens de réagir avec l'élaboration de son plan communal de sauvegarde il y a maintenant 3 ans. Elle continue de s'investir pour mieux s'organiser et se préparer afin de faire face à toute situation aux côtés des services de l'État.

L'anticipation et la culture du risque constituent deux clés pour "ne pas subir" (Georges Clémenceau). Cette détermination concerne aussi les citoyens et leurs familles.

Habitants, commerçants, chefs d'entreprises, responsables d'établissements, chacun d'entre vous est en droit d'être informé des risques qu'il peut encourir sur le territoire de la commune et des mesures à prendre pour y faire face ; vous êtes aussi des acteurs de votre sécurité !

Le présent **document d'information sur les risques majeurs (DICRIM)** qui vous est à nouveau proposé après avoir été actualisé, constitue l'outil pratique au sein duquel vous trouverez à la fois une information et les recommandations simples et de bon sens vous permettant d'anticiper et d'acquiescer les bons réflexes face à un danger.

Je vous invite à le **lire attentivement**, à vous approprier son contenu et à le **conserver précieusement** ; un jour proche ou lointain, ici ou ailleurs, ses recommandations pourraient se révéler utiles...

Cela n'arrive pas qu'aux autres !



Jean ALBISETTI,
Maire de Gerzat

SOMMAIRE

PAGE 3	LES RISQUES MAJEURS
PAGE 4	CARTOGRAPHIE DES RISQUES À GERZAT
PAGE 6	L'ORGANISATION DE GERZAT EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR
PAGE 8	L'ALERTE
PAGE 9	RISQUE INONDATION
PAGE 10	RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
PAGE 11	RISQUE INDUSTRIEL
PAGE 12	RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN EFFONDREMENT, RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES
PAGE 13	RISQUE SISMIQUE
PAGE 14	RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE
PAGE 15	RISQUE SANITAIRE
PAGE 16	CONTACTS

LES RISQUES MAJEURS

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et par sa gravité (nombreuses victimes, dommages importants...).

LES RISQUES À GERZAT

La commune est exposée à 4 risques majeurs principaux :



INONDATION



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



INDUSTRIEL



MOUVEMENT DE TERRAIN

Comme l'ensemble du département sont aussi répertoriés les risques :



SISMIQUE

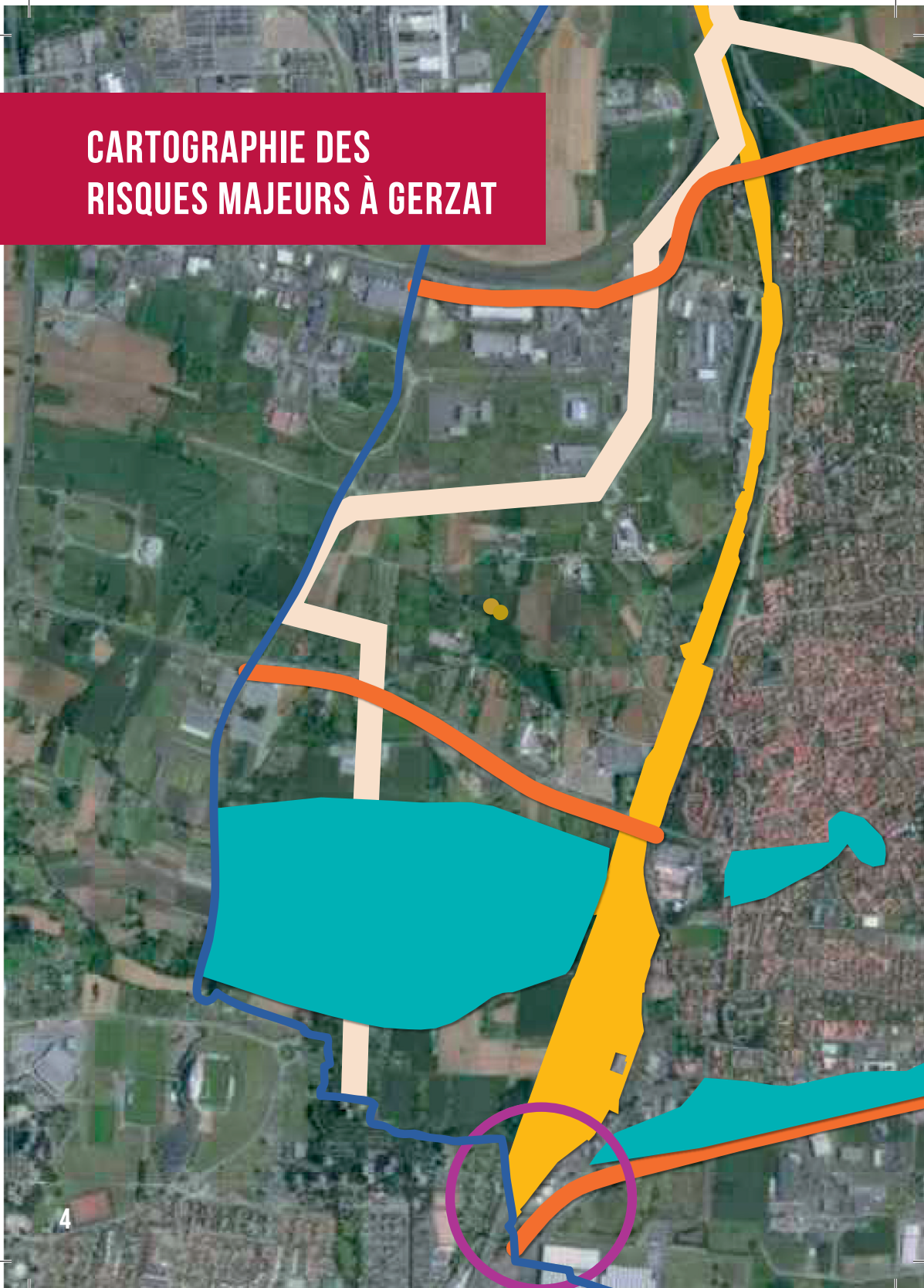


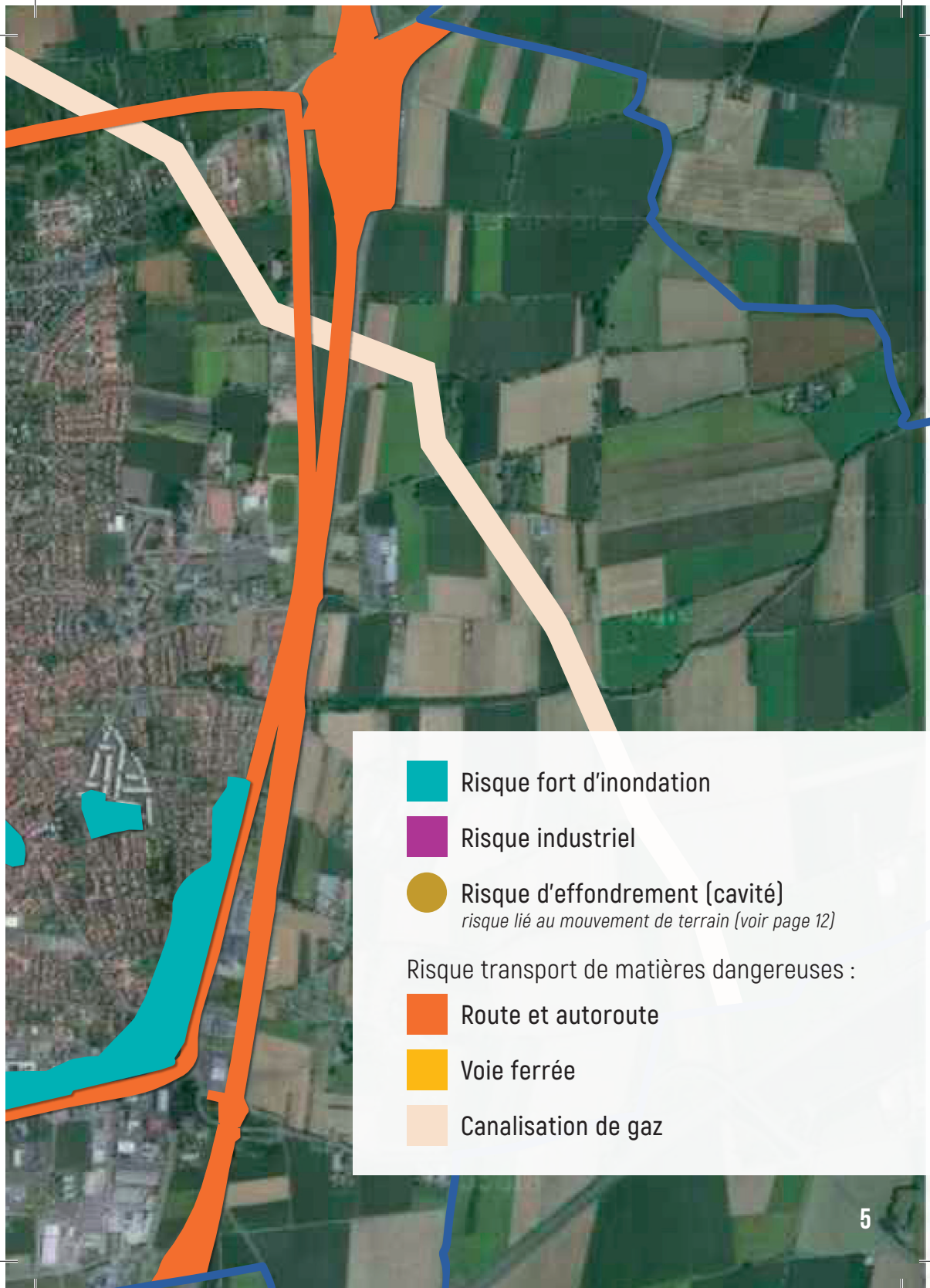
MÉTÉOROLOGIQUE



SANITAIRE

CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS À GERZAT





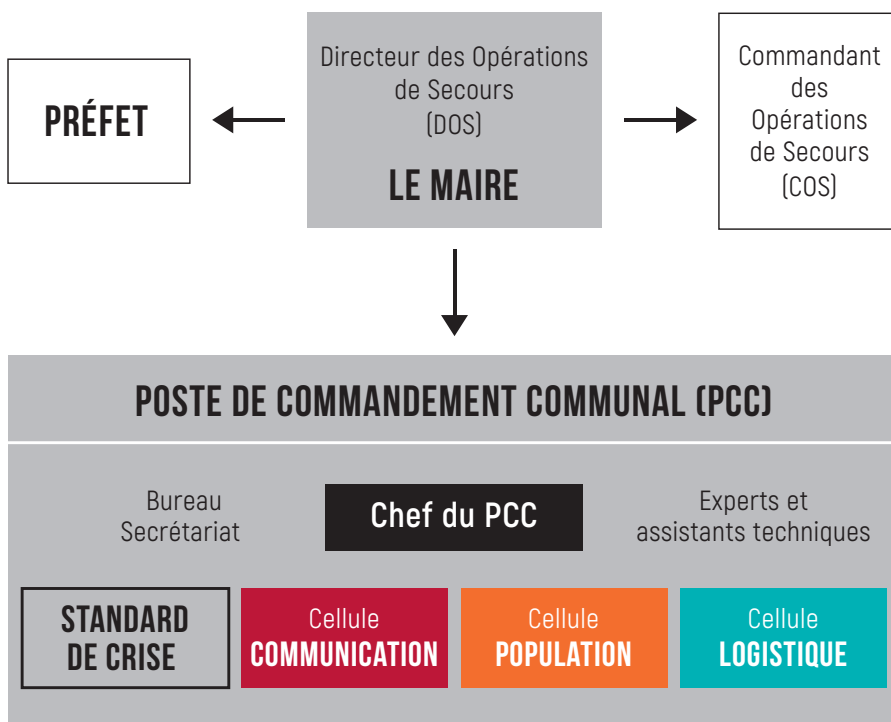
L'ORGANISATION DE CRISE EN

LE PLAN COMMUNAL

Un dispositif de veille permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens. En cas de crise majeure, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde (PCS).

Il a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit les moyens d'actions, l'organisation et l'activation des cellules de crise et la coordination avec les secours.

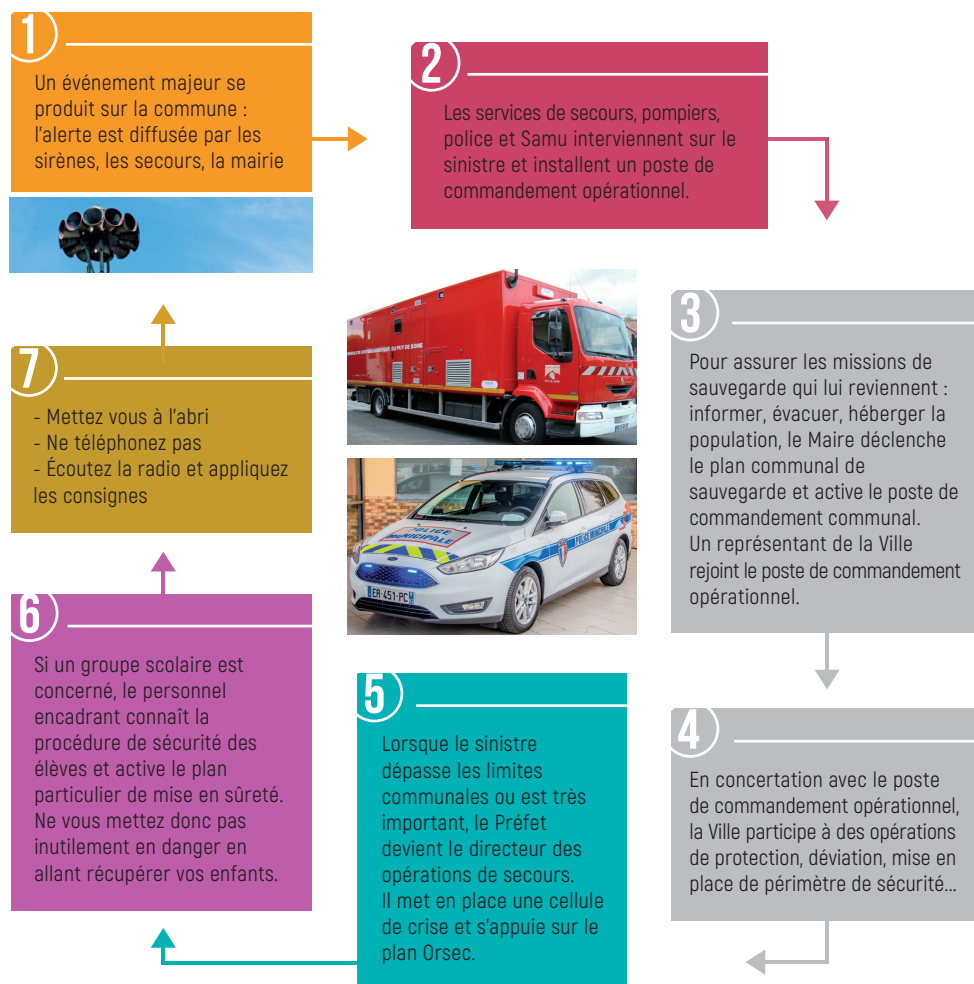
Il définit également les moyens d'alerte qui doivent vous permettre d'être informé rapidement de la situation et des mesures à prendre pour votre sécurité.



CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR

QUI FAIT QUOI ?

Les rôles de chaque acteur : État / Préfecture, Services de secours (Police et Sapeurs pompiers), Mairie, Entreprises, Habitants.



L'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte relève de la responsabilité du Préfet et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle est diffusée par différents vecteurs :

LES MOYENS D'ALERTE



LES SIRÈNES

Début d'alerte > Les sirènes émettent un signal caractéristique de trois séquences de 1 min et 41 secondes (signal national d'alerte).

Fin d'alerte > Une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes.



SAIP

Cette application à télécharger (taper SAIP sur Google), gratuite pour l'utilisateur, permet d'être avisé, via une notification sur votre smartphone, d'une alerte en cours suite à une suspicion d'attentat ou d'événements exceptionnels de sécurité civile.



LES VÉHICULES DE SECOURS SONORISÉS



LES PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES



LES MÉDIAS (RADIOS, TÉLÉVISIONS LOCALES)

France bleu pays d'Auvergne : 102,5 FM

Radio Arverne : 100,2 FM...

EN CAS D'ALERTE AVÉRÉE

Le signal ne renseignant pas forcément sur la conduite à tenir, il faut :

- › écouter les radios ou télévisions locales,
- › suivre les consignes spécifiques propres à chaque situation.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas (pour libérer les lignes pour les secours)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent

RISQUE D'INONDATION



La Ville de Gerzat est traversée par deux cours d'eau, la Tiretaine et le Bédât ; deux types d'inondation peuvent l'affecter :

- des **crues torrentielles** provoquées par des pluies abondantes et brutales,
- des **ruissellements urbains** induits par des pluies abondantes et durables.

Ces phénomènes sont accentués et aggravés par l'imperméabilisation du terrain qui limite l'infiltration et entraîne la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement. Il en résulte des écoulements dans les rues.

Ces deux aléas peuvent se cumuler et provoquer des montées d'eau dans certains quartiers (zones inondables). La ville est cependant protégée des crues les plus fréquentes par des bassins d'orage.

L'alerte est déclenchée par la procédure "Vigilance alerte aux crues" définie par l'État.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE GERZAT

- Suivre l'évolution de la météo et des niveaux des deux cours d'eau,
- Informer la population,
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement de crise et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde.

ET MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Montez dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez pas (pour libérer les lignes pour les secours)

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue à Gerzat par **voies routières, ferroviaires et par canalisations de gaz souterraines.**

Lors d'un accident, les produits transportés (inflammables, toxiques ou corrosifs) peuvent provoquer :

- une **explosion** avec des risques traumatiques causés par l'onde de choc,
- un **incendie** avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- une **dispersion dans l'air, dans l'eau et le sol** avec des risques d'intoxication.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE GERZAT

- Informer la population,
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement de crise et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde en liaison avec la Ville de Clermont-Ferrand.

ET MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Fermez portes, fenêtres et ventilations



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Ne téléphonez pas (pour libérer les lignes pour les secours)



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

RISQUE INDUSTRIEL



Au titre du risque industriel, Gerzat est concernée par un **site classé "Seveso seuil bas"**. Le site de stockage d'hydrocarbures Bolloré, au sud-est de la commune en limite avec Clermont-Ferrand, dispose d'un plan particulier d'intervention prescrit par la préfecture qui organise l'intervention des secours en cas d'accident majeur.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE GERZAT

- Informer la population,
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement de crise et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde en liaison avec la Ville de Clermont-Ferrand.

ET MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Fermez portes, fenêtres et ventilations



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Ne téléphonez pas (pour libérer les lignes pour les secours)



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Le risque mouvement de terrain sur la commune de Gerzat concerne l'ensemble du territoire pour le **retrait-gonflement des sols argileux avec des aléas différents, de faible à fort**. Il concerne également un risque d'effondrement de cavité souterraine au lieu-dit "La vierge".



LES ACTIONS DE LA VILLE DE GERZAT

- › Informer la population,
- › Sensibilisation des usagers en matière de construction.

ET MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?

EN CAS D'EFFONDREMENT



Éloignez-vous de la
zone dangereuse



Ne revenez pas en
arrière



N'entrez pas dans
des bâtiments
endommagés

RISQUE SISMIQUE



Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Les dégâts observés sont fonction de l'intensité du phénomène (échelle de Richter), de la durée et de la fréquence des vibrations.

La Commune de Gerzat est située **dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3, ce qui correspond à un aléa modéré.**

Un séisme étant à l'heure actuelle imprévisible, l'alerte préventive des populations est impossible. Néanmoins, il existe un réseau de surveillance départemental.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE GERZAT

- Veiller à l'application des règles de construction parasismiques,
- Informer la population,
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement de crise et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde.

ET MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



À l'extérieur, éloignez vous des bâtiments



Ne téléphonez pas (pour libérer les lignes pour les secours)



Coupez le gaz et l'électricité



À l'intérieur, abritez vous sous un meuble



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent

RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



Si les coups de vent violent et les tempêtes sont les phénomènes météorologiques les plus fréquents, la commune de Gerzat est aussi exposée à des épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes. Météo France diffuse sur son site www.meteo.fr, en direction des autorités et du grand public des cartes de vigilance complétées par des bulletins de suivi de niveaux orange et rouge. Elles sont relayées par l'ensemble des médias.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE GERZAT

- › Suivre l'évolution de la situation à partir des bulletins de Météo France,
- › Informer la population,
- › Activer, le cas échéant, son poste de commandement de crise et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde ainsi que les plans spécifiques : grand froid, neige, canicule.

ET MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?

EN CAS DE TEMPÊTE OU DE FORTE CHUTE DE NEIGE



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent



Ne téléphonez pas (pour libérer les lignes pour les secours)



Limitez vos déplacements

LORS D'UNE CANICULE



- Inscrivez-vous et faites inscrire vos proches ou connaissances vulnérables sur une liste auprès du CCAS de Gerzat.

- Évitez les sorties et les activités physiques.

- Buvez régulièrement de l'eau.

RISQUE SANITAIRE



Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

Nous sommes exposés à deux d'entre eux :

- la **pandémie grippale** est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue, plusieurs continents ou monde entier, d'un nouveau sous-type de virus,
- les **épizooties** sont des maladies qui frappent simultanément un grand nombre d'animaux et qui peuvent représenter un risque important pour la santé humaine.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE GERZAT

- › Activer le plan de continuité d'activité au sein de ses services, afin d'assurer en permanence ses missions essentielles,
- › Jouer un rôle prépondérant auprès de la population dans le dispositif global piloté par la préfecture,
- › Disposer d'une organisation capable de vacciner l'ensemble de la population gerzatoise en quelques jours,
- › Informer la population.

ET MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Faites-vous vacciner



Évitez tout contact avec un malade



Lavez-vous régulièrement les mains



Consultez votre médecin en cas de symptômes

INFORMATIONS ET CONSEILS PRATIQUES

NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS : 18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

POLICE : 17 ou 112 depuis un téléphone portable

POLICE MUNICIPALE : 04 73 24 98 63

MAIRIE : 04 73 25 00 14

PRÉFECTURE : 04 73 98 63 63

FRANCE BLEU PAYS D'Auvergne : 102.5 FM

RADIO ARVERNE : 100.2 FM

MÉTÉO FRANCE : www.meteofrance.com

APPLICATION SAIP - Système d'Alerte et d'Information de la Population

Taper SAIP sur Google pour trouver l'application

PORTAIL NATIONAL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES :

www.prim.net ou www.risques.gouv.fr

**INFORMATION DES ACQUÉREURS ET
DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS :**

<http://risques.auvergne.pref.gouv.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ville de Gerzat / Services Techniques

Place de la liberté 63360 GERZAT

04 73 25 89 59

Courriel : gerzat@ville-gerzat.fr

Site Internet : www.ville-gerzat.fr



Directeur de la publication : Jean ALBISETTI / Rédaction : Mairie de Gerzat

Maquette : Studio graphique Biskot & Bergamote

Crédits photos : Ville de Gerzat, SDIS 63, Shutterstock, iStock / Imprimerie : Decombat

Tiré à part du Journal d'information de la Ville de Gerzat,
Gerzat Infos n°104 (janvier 2018) en 5.500 exemplaires.